

Communiqué de presse

24/05/2022



Dette de Haïti : la Fondation pour la mémoire de l'esclavage salue la réponse du CIC à l'enquête du New York Times et appelle à une prise de conscience globale

Jean-Marc AYRAULT, président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, salue la décision du groupe Crédit Mutuel de financer des travaux universitaires indépendants pour faire la lumière sur les liens entre le Crédit industriel et commercial (CIC) et la Banque Nationale de Haïti, suite à l'enquête du New York Times sur la dette de Haïti. Cette décision a été annoncée le 23 mai 2022 par Daniel BAAL, le président du groupe Crédit Mutuel auquel appartient aujourd'hui le CIC.

Dans l'un des cinq volets de cette enquête dont la réalisation s'est étendue sur plus d'un an, le New York Times a en effet pointé le rôle de la banque CIC dans la gestion problématique de la Banque Nationale de Haïti à la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle. L'extraction de richesse qui s'est alors opérée a prolongé l'asservissement par la dette auquel Haïti a été soumise à partir de 1825, lorsque Charles X a imposé au pays le paiement d'une indemnité considérable au profit des anciens propriétaires d'esclaves et leurs descendants, pour prix de son indépendance.

Cette enquête ambitieuse, qui a reçu un écho international, nous rappelle l'importance de la révolution haïtienne dans l'histoire mondiale comme dans l'histoire de France dont elle fut l'un des événements majeurs, au temps des Révolutions. C'est en effet dans la colonie de Saint-Domingue que la promesse de liberté et d'égalité portée par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen a trouvé dans le démantèlement du système esclavagiste sa réalisation la plus symbolique. En gagnant son indépendance en 1804 contre la tentative du Premier Consul Napoléon Bonaparte de rétablir l'ordre ancien dans la colonie, le peuple haïtien a mis en marche le grand mouvement de la décolonisation, et l'indemnité que la France de Charles X lui a imposée en 1825 pour prix de sa liberté reste une page sombre de l'histoire des deux pays.

Pour mieux connaître ce passé, pour en comprendre l'empreinte sur notre monde, pour saisir aussi ce que nous pouvons faire pour en corriger les effets persistants, nous avons plus que jamais besoin de la recherche pour faire avancer les savoirs, de l'école pour les transmettre, des collectivités pour les inscrire dans les territoires, des médias pour les partager au plus grand nombre, des institutions de culture et de patrimoine pour en préserver les traces, des créateurs pour s'en inspirer...

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage encourage toutes les institutions françaises, publiques et privées, à s'intéresser à cette part de notre histoire collective, comme l'ont déjà fait d'autres institutions éminentes à l'étranger telles que la ville de Genève, la Banque d'Angleterre ou le Rijksmuseum à Amsterdam ; elle sera avec son conseil scientifique aux côtés de celles qui désireront participer à cet effort au service de la vérité, de la justice et de la fraternité universelle.

LA FONDATION POUR LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage est une fondation reconnue d'utilité publique, privée et autonome, créée en novembre 2019 qui agit pour l'intérêt général et la cohésion nationale. Son action est soutenue par l'Etat et des partenaires privés qui partagent son projet. Elle agit en collaboration avec la société civile, les territoires, le monde de la recherche, de la culture, des médias et de l'éducation pour transmettre l'histoire de l'esclavage mais aussi parler de ses héritages, par la culture, et pour la citoyenneté. La FME est présidée par Jean-Marc Ayrault, ancien Premier ministre.
www.memoire-esclavage.org

Contact Presse FME :

Armelle CHATELIER, Responsable communication

communication@fondationesclavage.org

06 88 17 68 25